

Si tu aimes ta ville, donne des sous ou ton savoir

"Aix-en-Provence mécénat", premier fonds de dotation de la Ville, est né hier. Il est destiné à soutenir "des projets locaux d'intérêt général"

Is le disent du bout des lèvres mais quand même... C'est comme ça qu'avait été présentée "la chose" lors du conseil municipal du 3 mai et c'est l'argument mis en avant dans le dossier de presse: "Dans le contexte actuel de baisse des dotations de l'Etat, la Ville a décidé de recourir à un mode de financement particulier, le mécénat, autorisé depuis la loi du 4 août 2008". "Aix-en-Provence mécénat" est donc officiellement né hier soir, à l'issue de l'assemblée générale constitutive réunissant ses onze membres, issus du privé et du public (voir ci-dessous). "Dans cette fondation, on a des exemples de gens qui ont réussi leur vie", se réjouit le maire, Maryse Joissains.

"Il est possible de donner de l'argent mais aussi d'apporter un savoir ou une expérience", explique Mohand Sidi-Saïd, le tout premier président de ce fonds de dotation, élu à l'unanimité. Entreprises mais aussi particuliers sont donc cordialement invités à mettre au service de leur ville "leur richesse", qu'elle soit intellectuelle ou sonnante et rébuchante, avec une défiscalisation à la clé! "Nous souhaitons associer étroitement la société civile à la politique de la Ville", insiste Dominique Augéy, membre du bureau, 2^e adjointe à la Ville qui était montée au créneau pour défendre "ce nouveau concept".

Si pour l'heure, il est difficile



Maryse Joissains a reçu hier soir, à l'issue de l'assemblée constitutive, les membres du conseil d'administration dont le premier président est Mohand Sidi-Saïd (premier plan).

PHOTO CYRIL SOLLIER

de savoir à quoi va servir concrètement l'argent (ou les savoirs, donc) donné par les mécènes, trois domaines ont été privilégiés par le conseil d'administration: patrimoine et culture; environnement et qualité de vie; solidarités.

"L'ambition de cet outil est de s'engager pour le bien-être des Aixois, plaide le président. Nous devons pouvoir préserver le passé de cette ville d'art et d'histoire tout en sachant saisir les opportunités d'aller de l'avant."

"Les pistes ne manquent pas, poursuit Dominique Augéy. De la restauration d'un élément du patrimoine à l'aide d'une manifestation comme le festival des écrivains du sud, en passant par le financement de "street art" sur des façades ou encore des actions de lutte contre l'illettrisme." "Pour la réussite de cette ville, insiste Mohand Sidi-Saïd, nous avons la volonté de mettre un peu de notre temps et un peu d'amour." Et un peu de sous...

L.S.

LE CADRE LÉGAL

- Le fonds de dotation peut être créé par une ou plusieurs personnes physiques ou morales de droit privé ou public, pour une durée déterminée ou pas.
- Il doit être déclaré en préfecture, avec les statuts.
- La dotation initiale est au moins égale à 15 000 €. Il dispose librement de ses ressources dans la limite de son objet social.
- Il peut faire appel à la générosité publique après autorisation préfectorale.
- Un comité consultatif doit être mis en place dès lors que la dotation dépasse 1 000 000 €.
- Un commissaire aux comptes est nommé lorsque le montant des ressources du fonds de dotation dépasse le seuil de 10 000 €.
- Les comptes doivent être établis chaque année, ainsi que le rapport d'activité, soumis à l'approbation du conseil d'administration et transmis au préfet.

Les onze membres du conseil d'administration

- **Mohand Sidi-Saïd (président)**: ancien président opérationnel de Pfizer, premier groupe mondial du médicament
- **Dominique Augéy**: professeur d'économie, conseillère régionale et adjointe au maire
- **Jean-Claude Cette**: retraité du CEA de Cadarache, ancien président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse
- **Agnes Daussun**: propriétaire du domaine viticole Château du Seuil
- **Michèle Delfaux**: expert-comptable
- **Sylvain Dijon**: conseiller municipal et chef d'entreprise dans le domaine du savon de Mar-

- seille
- **Jean-François Dubost**: président de la Quincaillerie aixoise
- **Angèle Melkonian**: fondatrice de la société Aramine et ancienne présidente de l'IUT d'Aix-Marseille
- **Jean-Jacques Politano**: ancien président du tribunal de commerce et conseiller municipal d'opposition
- **Jacques Souquet**: fondateur de la société Superpersonic Imagine
- **Karima Zerkani**: chef d'entreprise dans le domaine de la joaillerie, adjointe au maire.